

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

31 - Haute-Garonne

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Nombre de conseillers**

• en exercice	11
• présents	9
• votants	10
• absents	2
• exclus	0

**Date de convocation :**

05 février 2020

**Date d'affichage :**

05 février 2020

**Objet**Prime de fin d'année pour  
Mme VARINOIS - Casino

De la commune BARBAZAN

Séance du 11 février 2020 à 18 heures 00

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Mme STRADERE Michèle



Étaient présents :

Mmes NOE Liliane, BOLEA Maryse, ARIES Fabienne, Mrs MAURETTE Bernard, SIBRA Gérard, SALES André, DELORT Thierry, VALLE Anthony.

Absent avec procuration : Mme VEYRIES Nadine procuration à Mme STRADERE Michèle

Absent : Mr BRUNA Roger

Secrétaire de séance :

M. MAURETTE Bernard

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est possible d'instituer un régime indemnitaire sous forme de prime au bénéfice des agents de la collectivité en application de l'article 88 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et du décret n° 91/875 du 6 septembre 1991 dans la limite de ceux dont bénéficient les différents services de l'Etat.

Pour l'année 2019, une partie fixe de 220€ peut être attribuée aux agents et au prorata du temps de travail effectué sur l'année et du nombre d'arrêt maladie...

L'attribution se fera en bons d'achat au Super U de Gourdan Polignan pour :

- VARINOIS Aline de Barbazan du 1er janvier au 31 Août

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité - d'attribuer une prime de fin d'année de 220€ dans les conditions ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-Préfecture de Saint-Gaudens, le .

Fait à Barbazan, le 12 février 2020.

Le Maire,

